



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

*Le Préfet*

Évreux, le 16 novembre 2015

**CIRCULAIRE -  
RÉGIONALES N° 3**

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires du  
département de l'Eure

En communication à Messieurs les sous-  
préfets de Bernay et des Andelys

**Objet : Réception des bulletins de vote dans les nouveaux chefs-lieux de canton**

P.J. : Tableau de rattachement des communes de l'Eure aux nouveaux cantons

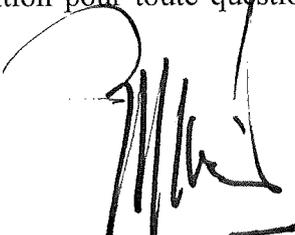
Dans le cadre des élections régionales de décembre 2015, les candidats recourent aux services de la préfecture pour transmettre leurs bulletins de vote dans les mairies.

La livraison des bulletins de vote sera réalisée progressivement **à compter du 20 novembre 2015** pour le premier tour de scrutin. En raison du nouveau découpage des cantons de l'Eure, **cette livraison interviendra aux chefs-lieux de canton en vigueur depuis mars 2015**. Pour les communes des trois cantons d'Évreux, les colis seront à récupérer **directement à la préfecture de l'Eure**. Pour rappel, vous trouverez le nouveau canton auquel votre commune appartient dans le tableau joint à la présente circulaire.

Lorsque les colis individualisés de chaque mairie auront été réceptionnés par votre chef-lieu de canton (ou disponibles à la préfecture pour les cantons d'Évreux), **vous serez avisés par courriel** afin que vous puissiez aller les récupérer. Dans l'objectif d'assurer le bon déroulement de cette opération, **vous êtes invités à prendre préalablement l'attache de la commune chef-lieu** afin de connaître les modalités de récupération des colis.

Enfin, je vous remercie d'effectuer cette démarche au plus tôt après réception du courriel afin que vous puissiez vous assurer être en possession de l'ensemble du matériel de vote requis pour votre commune.

Le bureau des élections se tient à votre disposition pour toute question relative au déroulement de cette opération.



René BIDAL